RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision EUPOL COPPS/1/2012 du Comité politique et de sécurité du 3 juillet 2012 portant nomination du chef de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS)

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 186 du 14 juillet 2012)

Dans le sommaire de la page de couverture et page 31, le numéro de la décision se lit comme suit:

au lieu de: «(2012/383/UE)»

lire: «(2012/383/PESC)».

Rectificatif à la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 174 du 1er juillet 2011)

Page 96, à l'article 15, paragraphe 1:

au lieu de: «1. Le marquage CE est apposé de façon visible, lisible et indélébile sur l'EEE fini ou sur sa plaque signalétique. Lorsque la nature du produit ne le permet pas ou ne le justifie pas, il est apposé sur son emballage ou sur les documents d'accompagnement.»

lire: «1. Le marquage CE est apposé de façon visible, lisible et indélébile sur l'EEE fini ou sur sa plaque signalétique. Lorsque la nature du produit ne le permet pas ou ne le justifie pas, il est apposé sur son emballage et sur les documents d'accompagnement.»